



Nelligan O'Brien Payne

Lawyers/Patent and Trade-Mark Agents
Avocats/Agents de brevets et de marques de commerce



SHIBLEY RIGHTON LLP
Barristers and Solicitors

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
le 12 août 2009

Les retraités de Fraser Papers au Nouveau-Brunswick devraient agir maintenant pour protéger leurs prestations de retraite

Le Fraser Papers Salaried Retirees Committee (FPSRC) a retenu les cabinets Nelligan O'Brien Payne LLP et Shibley Righton LLP, en son nom et à celui des salariés retraités, pour défendre leurs intérêts légitimes dans le cadre des procédures entamées par Fraser Papers sous le régime la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (LACC).

Depuis le 18 juin 2009, date à laquelle les procédures ont été amorcées, Fraser Papers a déjà pris des décisions préjudiciables aux droits des retraités, notamment la demande d'une ordonnance l'autorisant non seulement à mettre fin aux versements spéciaux aux régimes de retraite, mais aussi à cesser les paiements au régime complémentaire de retraite des employés (SERP).

À ce stade, l'intervention des salariés retraités au Nouveau-Brunswick est importante, surtout que les créanciers, y compris les retraités, n'ont que jusqu'au 30 septembre 2009 pour déposer les réclamations contre Fraser Papers pour pertes subies.

Actuellement, Nelligan O'Brien Payne a été **retenu par plus de cent salariés retraités au Québec** pour amorcer les procédures nécessaires à la protection de leurs droits et prestations de retraite. Notre avis est que nous devons demander au Tribunal de commerce, à Toronto, une ordonnance nous autorisant à représenter le FPSRC et les salariés retraités et tenter aussi de faire payer à Fraser Papers les frais de représentation. Nous estimons que, sur le plan juridique, nous pourrions convaincre le Tribunal si nous sommes en mesure de dire qu'un grand nombre de salariés retraités ont retenu les services de notre cabinet.

Tous les salariés retraités de Fraser Papers du Nouveau-Brunswick devraient envisager la possibilité de s'associer au groupe du Québec afin de s'assurer que leurs intérêts sont représentés devant le Tribunal. Ceux et celles qui désirent en savoir plus sur le groupe, le mandat de représentation, les procédures et leur impact, peuvent contacter **Steven Levitt, au 888-565-9912** ou à l'adresse **FraserPapers@nelligan.ca**.

Pour tout complément d'information, veuillez vous rendre sur www.nelligan.ca et suivre aussi le lien vers les documents déposés par Fraser Papers dans le cadre des procédures instituées en vertu de la LACC.

Contacts presse :

Steven Levitt (anglais)
Nelligan O'Brien Payne
888-565-9912
steven.levitt@nelligan.ca

Christine Poirier (français)
Nelligan O'Brien Payne
888-565-9912
christine.poirier@nelligan.ca